



**Aix en Provence**


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.977**

Séance publique du

26 septembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110926-16424-DE-1-1_0
Date de signature : 28/09/11
Date de réception : mercredi 28 septembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNED - COMPTE RENDU AFFICHE - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE</p>

**OBJET** : OPÉRATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT VILLE/SEMÉPA. APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 1524-3 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - INFORMATION DU CONSEIL

Le 26/09/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 20/09/2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard GERACI à M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS à M. Victor TONIN, M. Christian LOUIT à M. Stéphane PAOLI, M. Henri MATAS à Mme Liliane PIERRON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Catherine SILVESTRE à M. Francis TAULAN

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Danièle BRUNET, M. Robert FOUQUET, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.12

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 26/09/11

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX

**Politique Publique** : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : OPÉRATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT VILLE/SEMEPA. APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 1524-3 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - INFORMATION DU CONSEIL

Mes Chers Collègues,

Les dispositions de l'article L 1524-3 du “ Code Général des Collectivités Territoriales ” imposent aux Sociétés d'Economie Mixte Locales, lorsqu'elles exercent des prérogatives de puissance publique, d'établir chaque année un rapport spécial sur les conditions de leur exercice qui doit être présenté à l'organe délibérant de la Collectivité Territoriale.

Tel est l'objet du rapport ci-joint, élaboré par la “ SEMEPA ” et concernant l'Opération de Revitalisation du “ Centre Ville ”, opération où cette société exerce ponctuellement les prérogatives liées au droit de préemption.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du présent rapport.

**2011.977 - OPÉRATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT VILLE/SEMEPA. APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 1524-3 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - INFORMATION DU CONSEIL**

**Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/09/2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

## OPERATION

Désignation : convention publique d'aménagement " REVITALISATION DU CENTRE VILLED'AIX EN PROVENCE "

**RAPPORT SPECIAL RELATIF A L'EXERCICE DE PREROGATIVE DE PUISSANCE PUBLIQUE**  
réalisées pendant la durée de l'exercice 1996 - 2010

N° d'ordre	Nature	surface	dénomination	Anciens propriétaires		Modalités d'acquisition / date		Prix	
				Nom	adresse	PRE accord	EXP jugement	principal	IC (3)
référence de l'acte accordant la délégation :	N° d'ordre : 1			Arrêté municipal de délégation ponctuelle du droit de préemption n° 97.1279/812 du 17 novembre 1997					
	N° d'ordre : 2			Arrêté municipal de délégation ponctuelle du droit de préemption n° 00.1300/689 du 12 décembre 2000					
	N° d'ordre : 3			Arrêté municipal de délégation ponctuelle du droit de préemption n° 02.0788/581 du 9 septembre 2002					
	N° d'ordre : 4			Arrêté municipal de délégation ponctuelle du droit de préemption n° 2002.0940/638 du 9 octobre 2002					
	N° d'ordre : 5			Arrêté municipal de délégation ponctuelle du droit de préemption n° 2003.0240/180 du 14 mars 2003					
	N° d'ordre : 6			Arrêté municipal de délégation ponctuelle du droit de préemption n° 2003.0208/172 du 7 mars 2003					
	N° d'ordre : 7			Arrêté municipal de délégation ponctuelle du droit de préemption n° 2003.0209/172 du 7 mars 2003					
	N° d'ordre : 8			Arrêté municipal de délégation ponctuelle du droit de préemption n° 2003.0415/234 du 8 avril 2003					
	N° d'ordre : 9			Arrêté municipal de délégation ponctuelle du droit de préemption n° 2003.0416/235 du 8 avril 2003					
	N° d'ordre : 10			Arrêté municipal de délégation ponctuelle du droit de préemption n° 2003.0919/499 du 25 juillet 2003					
	N° d'ordre : 11			Arrêté municipal de délégation ponctuelle du droit de préemption n° 716/03-1236 du 24 octobre 2004					
	N° d'ordre : 12			Arrêté municipal de délégation ponctuelle du droit de préemption n° 164/04-2-0243 du 19 mars 2004					
	N° d'ordre : 13			Arrêté municipal de délégation ponctuelle du droit de préemption n° 491/04-0916 du 29 juillet 2004					
	N° d'ordre : 14			Arrêté municipal de délégation ponctuelle du droit de préemption n° 2004-1007/585 du 21 septembre 2004					
	N° d'ordre : 15			Arrêté municipal de délégation ponctuelle du droit de préemption n° 2006-1237/679 du 24 octobre 2006					
N° d'ordre : 16			Arrêté municipal de délégation ponctuelle du droit de préemption n° 2009-1024/853 du 9 octobre 2009						
				Arrêté municipal de délégation ponctuelle du droit de préemption n° 2010-0102/127 du 3 février 2010					
<b>BIENS</b>									
1	Lots de copropriété n° 2,3,9,10 en pleine propriété P.M : usufruit des lots 4 et 7 exclus du champ d'application du DPU intégré à l'acte	S.H = 175 m <sup>2</sup>	Parcelle cadastrée section AC n° 252 située n° 26 rue Vauvenargues	Société AGIMO	siège social : Tour Voltaire 1 place des Degrés Paris la Défense Hauts de Seine	*Arrêté de préemption du 17 novembre 1997 * Acte notarié signé le 5 mars 1998		262 088 F	
2	Lots de copropriété n° 2 Immeuble entier R+ 3	S.H = 34,13 35 ca au sol	2 rue Riquier section AS n° 16 7 rue des Guerriers section AS n° 17	Mme ROCHE Lucette veuve RASTOUL	7 rue des Guerriers 13100 - Aix en Pce	*Arrêté de préemption du 12 décembre 2000 * Acte notarié signé le 22 mai et le 7 juin 2001		515 000 F	

3	Lots de copropriété n° 5,7,9	S,H = 49 m <sup>2</sup>	<b>9 rue Paul Bert</b> section AC n°277	M et Mme MEYSSON René Paul	66 place Jean Jaurés 84120 Pertuis	*Arrêté de préemption du 9 septembre 2002 *Acte notarié signé le 10 décembre 2002	45 735 €	
4	Lot de copropriété Local RDC	30,99 m <sup>2</sup>	27 rue du puits neuf Lot 18 Section AT 101	M MAILLARD Claude	Centre commercial centraix Avenue du 8 mai 13100 Aix-en- Provence	*arrêté de préemption du 9 oct 2002 *Acte notarié signé le 21 janvier 2003	22 867,00 €	
5	Lot de copropriété Local RDC (remise)	30,70m <sup>2</sup>	5 rue du puits juf section AC 289	M. Francois BOYADJIAN	15 rue de la paix 13100 Aix-en- Provence	*arrêté de préemption du 14 mars 2003 *Acte notarié signé le 14 mars 2003	18 000,00 €	
6	Lot de copropriété Local RDC	20,77 m <sup>2</sup>	44 rue du puits neuf Lot1 Section AT 45	Consorts MARIN- DUBUARD	M. Loïc MARIN- DUBUARD Chemin des Guarrigues Ouest ROGNES	*arrêté de préemption du 7 mars 2003 *Acte notarié signé le 27 mai 2003	9 910,00 €	
7	Lot de copropriété Local RDC	Lot n°6: L.comm 16,02m <sup>2</sup> Lots n° 4 & 5: caves 40 m <sup>2</sup> Lot n° 9: Débarras: 2m <sup>2</sup>	6 rue Félibre Gaut Lots 4/5/6/9 Section AB n°48 et n°385	Mm COLBERTADO Eugénie	18 rue de l'alouette ST YRIEIX LA PERCHE	*arrêté de préemption du 7 mars 2003 *Acte notarié signé le 29 juillet 2003	10 671,43 €	

8	Lot de copropriété Local commercial / 2 logements et annexes	<p>Lots 6/8/9: caves 18 m<sup>2</sup> Lot 10: L. comm 33,36 m<sup>2</sup> Lot 11: réserve LC 20,87 m<sup>2</sup> Lot 12: WC 3,71 m<sup>2</sup> Lot 15: Logt Et 2 64,97 m<sup>2</sup></p> <p>Lots 16/18/19/21: Rangt 11,4 m<sup>2</sup> Lot 1</p>	<p>2 rue Boulegon Lots: 6/8/9/10/11/12/15/16/17/ 18/19/20/21 Section AT 154</p>	M. FLORIOT et Consorts FIORIO	M. Pierre FLORIOT 30 Bd Chave MARSEILLE 13005	*arrêtés de préemption du 8 avril 2003 * Acte notarié signé le 28 octobre 2003	243 800,00 €	
---	--	--	---	-------------------------------------	---	--	--------------	--

9	Lots de copropriété Local RDC et caves	35,26 m2 (LC en rdc) 20+40 m2 (caves en sous sol)	27 rue du puits neuf Lots 1/14/15 Section AT 101	M. KILMANN Frank	5 rue pierre et marie Curie AIX EN PROVENCE 13100	arrêté de préemption du 25 juillet 2003 *Acte notarié signé le 27 mai 2003	56 406,00 €	
10	Lots de copropriété Local RDC et caves	33 m2 (LC en rdc et 39,36 m2 de cave en sso)	40 rue Venel ( lots 1,2,4), section AS n° 105	M EURDEKIAN Yvan	20 residence Bernadette , Avenue Jean Giono 13100 AIX EN PROVENCE	Arrêté préemption du 24 octobre 2003 Acte notarié signé le 10 février 2004	38 113,00 €	
11	Immeuble entier	923 m2 de surface bâtie	17,19 rue Irma Moreau section AO n°62	SCI de l'Aigle d'Or représenté par Mr Jean MATHIEU	BP 85, Route de Saignon, 84400 APT	Arrêté préemption du 19 mars 2004 Acte notarié signé le 30 juillet 2004	1 463 500,00 €	
12	Immeuble entier	37 m2	8 bis Traverse de l'Aigle d'Or section AO n°141,143,147	Mr BERGERON	Le Bosquet,29 Avenue Jules Ferry 13100 AIX	Arrêté préemption du 29 juillet 2004 Acte notarié signé les 30 novembre et 1 decembre 2004	62 505,00 €	
13	Lots de copropriété ( Lots 2 et 3)	86,90 m2	3 rue Vauvenargues section AC n°229	Mm FAURE- GIGNOUX Marie Louise	10 A Chemin de Fanton 05100 BRIANCON	Arrêté préemption du 21 septembre 2004 Acte notarié signé le 8 décembre 2005	117 378,05 €	
14	Immeuble entier 35 rue Cordeliers et lots de copropriété au 37 rue cordeliers n°108,114,201 et 202	297 m2 au sol pour le 35 Cordeliers et 262 m2SH pour le 37 Cordeliers	35 rue des Cordeliers AB n°373 et lots de copro au 37 rue Cordeliers AB n°371,372,448 et 449	Melle BERAUD	590 Chemin de Rapine 13100 Aix en Provence	*Arrêté préemption du 24 octobre 2006 *Acte notarié signé le 30 janvier 2007	1 110 000,00 €	

15	Immeuble entier	37 m2 surface au sol et 382,38 m2 SDPHO	18 rue Constantin AC n°18	Mr BELUGUET	18 rue Constantin 13100 Aix en Provence	* Arrêté préemption du 9 octobre 2009, * Acte notarié signé le 17 mars 2010	850 000,00 €	
16	Immeuble entier	165 m2 au sol et 627,80m2 SDPHO	4 rue des Cordeliers AS n°141	Cts TORRES	7 rue Méjanes 13100 Aix en Provence	* Arrêté de préemption du 3 février 2010 * Acte notarié signé le 26 mai 2010	1 000 000,00 €	